



Commission d'orientation de  
la recherche et de l'expertise

8 octobre 2025

Rédacteur : Aurélie PREVOT (SCI)

## Rapport annuel d'activités de la Core 2025

### 1. Vie de l'instance

La Core a accueilli deux nouveaux membres en 2025 :

- / David DEMORTAIN est nommé membre de la Core au sein du collège « Personnalités qualifiées de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Il est directeur de recherche à INRAE et directeur de l'UMR 1326 LISIS (Laboratoire Interdisciplinaire Sciences Innovations Sociétés (CNRS/ESIEE Paris/INRAE/Université Gustave Eiffel). Ses travaux en sociologie des sciences portent sur les rapports entre science, expertise et action publique.
- / Stéphanie BOST est nommée membre de la Core au sein du collège « Associations ». Elle est coordinatrice de l'Alliss (Alliance science-société). Issue des mouvements d'éducation populaire et de la jeunesse, elle a occupé diverses fonctions au sein de structures en lien avec la médiation scientifique et les recherches participatives.

La Core a pris note de la démission en cours de mandat de Jean-François LECHAUDEL (collège Industriels), dont les autres activités sont devenues incompatibles avec l'implication que requiert l'instance.

En 2025, les séances plénières de la Core se sont tenues en présentiel à Paris le mercredi 5 mars, le jeudi 10 juillet et le mercredi 8 octobre. Une réunion de travail préparatoire à la contribution de la Core sur la révision de la politique d'ouverture de l'Institut a eu lieu en visioconférence le vendredi 19 septembre, avec Stéphanie BOST, David DEMORTAIN, Marion FOURTUNE et Martin REMONDET.

### 2. Avis rendus par la Core en 2025

Les débats au sein de la Core ont produit cinq contributions [*détail en annexe*].

- / La Core a accompagné l'Institut tout au long de son processus d'évaluation par le Haut-conseil de l'évaluation de la recherche et à l'enseignement supérieur (Hcéres). Lors de la réunion du 10 octobre 2024, la Commission a échangé avec l'Ineris sur les éléments saillants identifiés dans l'exercice d'auto-évaluation. La Présidente et la Vice-présidente de la Core ont ensuite porté la voix de l'instance au cours de leur audition par le comité d'évaluation le 4 décembre. Le rapport d'évaluation de l'Hcéres a enfin été débattu dans le cadre de la réunion plénière du 10 juillet 2025.

- / Au-delà de sa participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques, la Core a suivi l'élaboration du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030 de l'Institut. Une première présentation de ses principes a été faite en réunion plénière du 5 mars 2025. L'aboutissement de la réflexion sur les objectifs et sur l'évolution des indicateurs a été partagé en réunion plénière du 10 juillet, ce qui a suscité des observations de la part de la Core. La Commission a été tenue informée par un dernier point d'avancement en séance du 8 octobre.
- / Régulièrement consultée par l'Ineris sur la mise en œuvre de sa démarche d'ouverture, la Core a rendu un avis sur sa politique interne en 2019. L'Institut a souhaité réviser cette politique à l'issue de la réflexion conduite dans le cadre du COP 2021-2025 sur l'évolution du dispositif d'ouverture. La Core a été invitée à faire des propositions à partir de la version actuelle de la politique, dont le contenu a été rappelé lors de la réunion du 5 mars 2025. La Core a initié une réflexion le 10 juillet, poursuivie par une séance de travail le 19 septembre et menée à son terme le 8 octobre.
- / La Core participe à la réflexion sur le développement de la veille prospective de l'Institut, inscrite aux objectifs du COP 2021-2025. La Commission avait ainsi accompagné le processus d'élaboration du premier rapport de veille prospective en 2023 (jalon 38 du COP). Le cadrage du deuxième rapport (jalon 39 du COP) a fait l'objet d'échanges lors des séances plénières du 8 octobre 2024 et du 5 mars 2025. La Core a pu s'exprimer sur le choix de la thématique et les enjeux associés à la réunion du 10 juillet, puis sur les premiers éléments d'analyse le 8 octobre.
- / La Core suit la mise en œuvre d'une action de co-création avec les parties prenantes exigées dans le cadre du projet européen ENCASE sur l'injection et le transport du CO<sub>2</sub>, dont l'Ineris est partenaire. Le cadrage global de l'action a été discuté à la réunion du 5 mars 2025 et les éléments de méthode ont été débattus par la Commission en séance plénière du 10 juillet.

### 3. Sujets mis en débat en séance plénière

L'Institut a engagé, sur le COP 2021-2025, une réflexion sur l'évolution de sa gouvernance scientifique, dont les principes ont été partagés le 5 mars : peu de changements concernent la Core, si ce n'est le fait qu'elle rende ses avis directement au Conseil d'administration. Cette réflexion s'est concrétisée dans la révision de l'arrêté ministériel du 26 avril 2011 relatif aux comités d'orientation scientifique et technique de l'Ineris : le projet a été présenté en séance du 8 octobre. Les modifications proposées au fonctionnement de la Core s'appliqueront à la publication du nouvel arrêté.

La Core a pris connaissance des résultats de l'enquête d'image conduite par l'Ineris auprès de ses collaborateurs et de ses publics externes au premier trimestre. Cette enquête est similaire à celle réalisée en 2021, afin de pouvoir comparer l'évolution sur cinq ans (jalon 41 du COP 2021-2025). Les enseignements tirés de ce jalon viendront alimenter la stratégie de l'Institut sur la période 2026-2030.

En écho à l'actualité médiatique qui relance la controverse sur le devenir du site de Stocamine (Haut-Rhin), l'Ineris a apporté des éléments de connaissance techniques à la Core. La Commission a eu accès à une synthèse des travaux d'expertise réalisés par l'Institut pour le compte des Mines de potasse d'Alsace (MDPA) dans le cadre du dossier de fermeture du stockage souterrain de déchets chimiques.

La Core a produit une contribution en 2022 à la réflexion de l'Institut sur sa communication et sa trajectoire en matière d'expérimentation animale et de méthodes alternatives à l'usage d'animaux de laboratoire. La Commission a été informée de l'avancement des travaux sur le sujet, grâce à la présentation d'un état des lieux des pratiques de l'Ineris sur la mise en œuvre des 3R (Reduce, Replace, Refine) dans l'utilisation des animaux à des fins scientifiques.

Souhaitant débattre tout particulièrement de la transition énergétique, la Core avait échangé avec l'Ineris en mars 2022 sur l'analyse des enjeux de sécurité liés à la filière hydrogène-énergie, puis en mars 2023 sur le plan prévisionnel du document de référence sur la maîtrise des risques liés à cette filière. La

version finale du document, qui constitue le jalon 1 du COP 2021-2025, a été présentée à la Commission, à l'occasion de sa diffusion sur le site Internet de l'Institut.

La Core a eu l'occasion de débattre en 2022 et 2023 des enjeux de la synthèse sur les substances préoccupantes dans les filières de recyclage des plastiques (jalon 7 du COP 2021-2025). La Core avait notamment été invitée à réagir sur une première rédaction de la partie introductive du rapport. Lors de la séance du 8 octobre, la Commission s'est vu présenter la version finale du document avant sa publication.

En lien avec la priorité donnée par l'Institut à son positionnement à l'Europe, la Core a pris connaissance des missions que l'Ineris conduit en appui aux politiques publiques européennes. L'Institut a pris comme exemple les travaux menés auprès de l'agence européenne de l'environnement (*European Environmental Agency – EEA*) pour illustrer ce cadre d'activités particulier.

Conformément au protocole de gestion des ressources publiques de l'Ineris, une discussion a été engagée avec la Core sur les orientations des programmes d'appui de l'Institut à la réunion du 8 octobre. Il a été présenté les principaux éléments de cadrage et d'évolution en lien avec les priorités proposées dans le COP 2026-2030.

#### **4. Participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques**

Le séminaire des orientations scientifiques et techniques de l'Ineris, organisé le 21 mai à Paris, s'est placé dans la continuité du séminaire de l'année précédente, qui avait lancé la préparation du COP 2026-2030. Le séminaire 2025 a élargi aux partenaires scientifiques de l'Institut les échanges initiés avec les instances de gouvernance externe, dont la Core. Huit membres de la Commission ont ainsi participé aux débats consacrés à l'un des chantiers de transformation identifiés pour les cinq prochaines années : la préservation de la crédibilité de l'expertise.

L'édition 2025 du séminaire a accueilli un partage d'expériences et de visions au travers d'analyses académiques, de témoignages de terrain et de débats en tables-rondes. Deux angles du questionnement sur l'expertise ont été abordés : une session a été dédiée aux règles et démarches déontologiques, sujet qui revêt une actualité particulière pour l'Institut puisque sa charte de déontologie a fêté ses 20 ans d'existence. L'autre session a porté sur les tensions et changements qui traversent les pratiques d'expertise et qui incitent l'Ineris, comme les autres établissements publics, à réexaminer les enjeux de crédibilité. La journée de réflexion, que les collaborateurs de l'Institut avaient la possibilité de suivre à distance, a rassemblé 108 participants dont 46 en présentiel.

*Le présent rapport annuel d'activité est porté à la connaissance du Conseil scientifique et transmis en document préparatoire au Conseil d'administration du 27 novembre 2025.*

## **Annexe : Avis rendus par la Core en 2025**

- 1. Avis sur l'évaluation de l'Ineris par l'Hcéres**
- 2. Observations sur l'élaboration du COP 2026-2030**
- 3. Avis sur la révision de la politique d'ouverture de l'Institut**
- 4. Avis sur l'élaboration du 2<sup>ème</sup> rapport de veille prospective**
- 5. Avis sur le travail de l'Institut avec les parties prenantes dans le cadre du projet ENCASE**

## Avis de la CORE sur l'évaluation de l'Ineris par l'Hcéres

*La Core a accompagné l’Institut tout au long du processus d’évaluation de l’Institut par le Haut-commissariat à la recherche et à l’enseignement supérieur (Hcéres). La Commission a pris connaissance lors de la réunion du 10 octobre 2024 des éléments saillants identifiés par l’Ineris dans le cadre de son auto-évaluation. La Présidente et la Vice-présidente de la Core ont été auditionnées par le comité d’évaluation le 4 décembre 2024. Le rapport d’évaluation de l’Hcéres a ensuite été transmis à la Core dans le cadre de la réunion plénière du 10 juillet 2025 et a fait l’objet d’une discussion en séance.*

La Core souligne que l'évaluation réalisée montre bien le haut niveau d'expertise de l'Ineris sur son cœur de métier, ainsi que sa capacité à s'inscrire dans des partenariats nationaux et européens. L'Institut est actif pour tenter de maintenir une activité de recherche de qualité, reconnue, malgré un contexte, notamment financier, contraint. Il est par ailleurs proactif et très impliqué dans le dialogue science-société et la co-construction de la connaissance.

### **L'auto-évaluation de l'Institut**

A l'issue des échanges avec l'Ineris sur son auto-évaluation, les membres de la Core ont collectivement dégagé quatre enjeux qui leur semblent prioritaires :

Les partenariats restent un levier majeur pour un profil d'acteur comme l'Ineris : l'Institut est très en pointe sur son cœur de métier, mais il ne peut pas tout faire, ne doit pas tout faire et beaucoup de ses sujets sont partagés avec d'autres acteurs. L'Ineris possède par ailleurs un réseau de partenaires sur lequel il peut s'appuyer pour aborder les sujets de façon plus large, et il est important qu'il l'étoffe et l'exploite.

La fragilité de la recherche à l'Ineris, qui est une activité indispensable pour développer une expertise de qualité, suscite des inquiétudes. Les membres de la Core sont sensibles à l'approche volontariste adoptée par l'Institut pour maintenir un niveau de recherche suffisant et aux efforts que cette approche peut demander aux équipes de l'Ineris.

L'Ineris aurait intérêt à aller plus loin dans sa démarche science-société, en approfondissant la dimension participative. Le déploiement de la science ouverte, les efforts de co-construction de la connaissance, l'implication de la Core dans la stratégie sont autant d'initiatives à poursuivre. Il est crucial pour l'Institut, acteur « historique » du dialogue science-société, de continuer à porter la démarche de façon innovante et de rester en pointe sur ce sujet. Il y a un indéniable intérêt à maintenir un dialogue science-société à un bon niveau, notamment pour que cela conduise à des évolutions dans la façon de penser les programmes de recherche.

Le développement de cette dimension science-société doit s'accompagner d'une réflexion de l'Institut sur sa communication. Il faut pouvoir diffuser et partager la connaissance, ce qui nécessite d'être plus visible et de déployer un savoir-faire pédagogique. Cette réflexion doit toutefois s'affranchir des schémas de communication « descendante » traditionnels qui sont aujourd'hui jugés obsolètes par nombre de parties prenantes. La communication est perfectible dans ce sens : dans un contexte dangereux d'« infox », de complotisme, où les réseaux sociaux ont plus de poids que la parole scientifique, la diffusion de la connaissance reste trop descendante, alors que les attentes sociétales appellent des approches plus participatives et pédagogiques.

### **L'approche science-société et les questions de déontologie/intégrité scientifique**

La recommandation faite par l'Hcéres sur le rôle que la Core pourrait être amenée à jouer dans les pratiques de l'Institut en matière de déontologie et d'intégrité scientifique a particulièrement retenu l'attention de la Commission.

Core, Conseil scientifique, comité de déontologie... Analyser le rôle de chaque instance de gouvernance et leur complémentarité sur les questions de déontologie et d'intégrité scientifique est un préalable indispensable pour définir qui intervient sur quoi. Le rôle respectif des différentes instances (CORE, Conseil scientifique, comité de déontologie) mérite d'être clarifié pour éviter les chevauchements et améliorer la coordination. Dans un contexte de contraction de ressources publiques et d'augmentation du recours à la contractualisation de la part de l'Ineris, un tel dispositif, bien que complexe, mérite en tout cas d'être discuté.

Les questions débattues par les membres de la Core ont un lien avec l'intégrité scientifique, l'ignorer serait une forme de parti-pris. C'est le cas lorsqu'elle débat de sujets nouveaux dont l'Ineris s'empare, de la façon dont l'Institut traite de questions émergentes, de la façon dont la société se saisit de questions scientifiques, etc. La Core est également amenée à s'exprimer sur l'équilibre du trépied d'activités, au même titre que les autres instances.

La Core peut apporter conseil à l'Institut en proposant une vision élargie des questions de déontologie et d'intégrité scientifique, mais n'a pas de rôle opérationnel à jouer. En particulier, la Core ne doit pas, dans la pratique, se substituer au comité de déontologie : l'examen de situation individuelle ou de cas de manquements ne sont pas de son ressort.

Il y aurait un intérêt à structurer des échanges entre la Core et le comité de déontologie sur l'analyse des pratiques, les questions à débattre, pour apporter le regard de la société civile. En ce sens, la Core peut constituer une ressource pour le comité de déontologie. Et à l'inverse, une meilleure connaissance des travaux du comité de déontologie pourrait également bénéficier aux travaux de la Core.

### **Les conclusions de l'évaluation**

La Commission a relevé deux points marquants dans les conclusions de l'Hcéres, qui font écho à des sujets qu'elle défend :

L'importance de maintenir et pérenniser la recherche est réaffirmée. C'est un sujet souvent débattu à l'Ineris, qui illustre la difficulté de concilier la préoccupation d'atteindre un volume de recherches suffisant avec les efforts pour y arriver. L'enjeu crucial que représente le maintien de ce volume de recherches est souvent soulevé dans les réunions de la Core. Le nombre de publications est modeste, du fait de la taille de l'Ineris, mais d'un bon niveau ; cela traduit la place qu'occupe l'Ineris et sa capacité à trouver des fonds européens. C'est aussi un levier pour développer les partenariats académiques, y compris localement. Une interrogation demeure : le positionnement de l'Ineris dans ce réseau de partenaires et dans le paysage de la recherche française, avec la création des agences de programme. Il est essentiel d'exprimer le « pourquoi » de la recherche à l'Ineris dans ce contexte.

La plus-value de la société civile dans la veille et l'anticipation des risques et sujets émergents est confortée. Il s'agit de la valeur ajoutée qu'apporte le regard « décalé », puisque non technique, de la Core. Ce regard doit emmener plus loin sur les questions science-société : le lien entre la crédibilité de l'expertise et les questions de déontologie et d'intégrité est évident, mais il ne s'agit pas que d'une question de transparence. Comment est-ce qu'on co-construit la science ? Quel rôle pour la société civile organisée ? La société en est plutôt là, surtout si on se projette à horizon 2030. Il faut se donner des objectifs ambitieux : à cet horizon, où en sera-t-on de la manipulation de l'information et de l'emprise de la « post-vérité » pour être en mesure de faire exister un discours d'expertise crédible et cohérent ?

Pour clore sa réflexion, la Core manifeste une attention particulière au personnel de l'Institut, et fait le vœu que l'arrêt de la baisse des effectifs à l'Ineris soit durable. En effet, la Commission note ce point de fragilité majeur : les moyens humains et financiers limités risquent de compromettre à terme, la production scientifique. Sans recherche robuste, la qualité des travaux et l'indépendance de l'expertise peuvent être menacées. Avec le recul dont elle dispose, la Commission observe que l'Ineris

a atteint des seuils critiques : avec les réductions successives d'effectifs, la perte de compétences rend difficile la réactivité sur des sujets émergents, de même que sur des sujets autrefois « phares » mais qui ont été abandonnés, faute de capacités en interne à les traiter. On a tiré le rideau sur certains sujets, mais lorsque ces sujets reviennent à l'ordre du jour, la reconstitution des compétences est difficile. A force de tirer le rideau, est-on assuré d'apporter un appui de qualité aux pouvoirs publics et d'être éclairant sur l'avenir ? L'Ineris ne peut pas conduire ses missions sans un minimum d'effectifs, avec une stabilité dans la durée.

## Observations de la Core sur l'élaboration du COP 2026-2030

*Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030 de l'Ineris a fait l'objet d'une première présentation de ses principes lors de la réunion plénière du 5 mars 2025. Un second point d'étape a été partagé en réunion plénière du 10 juillet 2025 pour présenter la réflexion sur les objectifs, en particulier les objectifs transversaux, et sur l'évolution des indicateurs. Un dernier point d'avancement du COP, détaillant notamment les objectifs opérationnels, a été fait lors de la réunion du 8 octobre 2025.*

A l'occasion des échanges avec l'Ineris sur l'élaboration du COP 2026-2030, la Core exprime à nouveau ses inquiétudes, déjà formulées à la suite des conclusions de l'Hcéres, quant à la place de la recherche dans le trépied d'activités de l'Institut. C'est au moment où il est urgent de se préoccuper de l'avenir de la recherche en environnement qu'elle semble en passe de disparaître des lignes budgétaires. La Core fait le voeu que l'évolution des programmes dans la prochaine loi de finances n'ait pas pour effet de déséquilibrer le trépied d'activité, en affaiblissant davantage la recherche de l'Ineris, qui nécessite au contraire d'être pleinement soutenue.

### Les enjeux science-société

S'agissant de l'objectif en lien avec les enjeux science-société, la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) peut constituer un concept structurant, à condition de bien définir ce que l'Institut entend par là et ce qu'il englobe dans cette notion, dont l'interprétation est possiblement très large, voire parfois objet de débats. La Core souligne également l'importance d'assurer un développement équilibré des trois dimensions de la RSE (sociétal, social, environnemental).

Parmi les actions citées, la structuration de la politique éditoriale est un enjeu très important pour l'Institut, en soutien de sa stratégie de diffusion de connaissances : c'est un sujet que la Core a déjà abondamment réfléchi et discuté l'an passé.

La Commission signale quelques enjeux portant une forte dimension sociétale, avec lesquels les activités de l'Institut sont en lien direct : le besoin d'une réflexion globale sur la réindustrialisation et ses conséquences, au-delà des questions de transition énergétique ; la prise en compte du changement climatique, en particulier dans l'évolution des méthodes d'évaluation des risques, comme en témoigne le sujet Natech ; le devenir de la relation entre risques industriels, industries et territoires.

### Les enjeux d'avenir

Concernant l'objectif consacré à préparer l'avenir, les membres de la Core pointent les priorités que représentent la gestion et l'ouverture des données, ainsi que les usages de l'intelligence artificielle par l'Institut et ses parties prenantes. La Commission recommande d'aller au-delà de la simple adoption d'outils numériques et d'interroger leurs usages, en déployant une approche globale, qui tienne compte des échanges avec la Core dans la gouvernance.

La Commission note également les enjeux liés à la dimension matérielle du numérique : l'instabilité géopolitique et la dépendance du secteur aux grands acteurs privés comme les GAFAM méritent une attention particulière dans le déploiement des nouvelles technologies numériques.

Les membres de la Core soulignent tout l'intérêt de la valorisation des données de l'Institut en santé environnement, et son implication dans le GD4H. Le croisement de données d'accidents industriels avec des données santé-environnement, leur mise à disposition et les modalités associées sont des enjeux sociétaux à considérer.

La Core se propose de participer à une réflexion sur les bonnes pratiques en matière d'usage de l'IA par les parties prenantes de l'Institut, un peu dans le même esprit que la démarche d'accompagnement que l'Institut conduit auprès de ses salariés. Qu'est-ce que les parties prenantes

peuvent faire (ou pas) avec les documents et les données Ineris ? Cette réflexion pourrait se traduire par exemple par une charte d'exploitation des travaux Ineris.

La capacité de transformation de l’Institut apparaît le point de continuité majeur entre le rapport Hcéres et le COP. S’agissant de la transformation numérique, cela soulève des points d’attention : il faut s’y embarquer, mais aussi se l’approprier pour la questionner. Les logiciels et les modèles d’IA peuvent aider à construire des travaux fiables, mais ce sont des développements au long court et exigeants, qui ne se résument pas à l’achat d’outils « disponibles sur étagère ». La place de la consommation énergétique du numérique est par ailleurs un sujet de préoccupation croissante qu’il faut intégrer : l’empreinte environnementale du numérique est un enjeu fort.

La Core souscrit par ailleurs à l’approche que l’Institut envisage de déployer sur la veille et encourage les pratiques de mutualisation avec d’autres opérateurs, dans lesquelles l’Institut souhaite s’engager.

### **L’évolution des indicateurs du COP**

On observe que l’indicateur sur la part de la recherche dans l’activité de l’Ineris est maintenu sans changement. Garder un indicateur inchangé risque de rendre moins lisible l’enjeu que représente la recherche pour l’Institut, et peut apparaître en décalage avec les recommandations fortes de soutien à la recherche émises par la Core et l’Hcéres. Il est toutefois indéniable que les efforts déployés par l’Ineris sont déjà considérables pour assurer le simple maintien de l’indicateur.

Il est dommage de remplacer l’indicateur de sobriété énergétique par un indicateur de portée moins large. Un indicateur de sobriété énergétique est plus complet qu’un indicateur dédié aux gaz à effets de serre (GES), si l’on part du principe qu’il faut tenir les deux bouts de la transition énergétique : la transition n’est pas qu’un problème de changement climatique, elle nécessite un changement de modèle de société.

L’indicateur de la part des femmes dans le management est assez parlant sur les questions d’égalité ; le niveau atteint par l’Institut jusqu’à présent montrait encore des marges de progression possibles. La Core encourage le maintien d’un indicateur de cette nature dans le COP de l’Institut.

L’Ineris devrait réfléchir à intégrer, dans l’indicateur d’ouverture, une dimension qui mesure non seulement le nombre d’avis, mais aussi ce que l’Ineris fait des avis que la Core rend : diffusion en interne des travaux de la Core, présentation des avis en CA...

La collection d’articles disponibles sur HAL-Ineris est utilisable à la construction de l’indicateur de science ouverte, le nombre de notices faisant l’objet d’un calcul automatique. Un autre critère utile, pour mesurer les efforts de libre accès, est le temps d’embargo sur la diffusion de la « version auteur » des publications scientifiques, qui fait sens dans le milieu de l’enseignement supérieur et de la recherche français.

L’indicateur de co-publications internationales, dont il est prévu la suppression dans le COP, pourrait s’avérer précieux pour mesurer les efforts de développement des partenariats en Europe et à l’international, qui font partie des priorités que l’Ineris se donne sur la période 2026-2030.

## Avis de la Core sur la révision de la politique d'ouverture de l'Ineris

*Régulièrement consultée par l'Ineris sur la mise en œuvre de sa démarche d'ouverture, la Core a rendu un avis sur la politique interne en 2019. L'Institut a souhaité réviser cette politique à l'issue de la réflexion conduite dans le cadre du COP 2021-2025 sur l'évolution de la démarche. La Core a été invitée à faire des propositions à partir de la version actuelle, dont le contenu a été rappelé lors de la réunion du 5 mars 2025. La Core a initié une réflexion en séance du 10 juillet 2025, approfondie par une réunion de travail associant Marion Fourtune, David Demortain, Stéphanie Bost et Martin Remondet qui s'est tenue le 19 septembre. La réflexion a été menée à son terme par les débats en séance du 8 octobre 2025.*

La Core estime que la politique d'ouverture, dans sa structure actuelle et ses principes, a plutôt bien fonctionné jusqu'à présent. La réforme de la gouvernance scientifique initiée par l'Institut va déjà faire évoluer un certain nombre de points qu'il avait été jugé nécessaire de modifier. On remarque toutefois que certaines références, dans le document, sont un peu datées et mériteraient d'être mises à jour par rapport à l'avancée des réflexions sur le dialogue science-société.

Plus largement, la question posée par l'Institut est aussi celle du cadre de réflexion dans lequel vient s'insérer un tel outil. Il y a beaucoup de points sur lesquels la politique pourrait être mise à jour. Quelle est la marge de manœuvre ? En fonction de la réponse, l'évolution peut être substantielle. On pourrait, par exemple, considérer la révision à l'aune des enjeux de crédibilité et de confiance de l'expertise. Faire de la politique un instrument de défense de l'expertise modifierait le document de fond en comble.

Si on veut agir a minima, il est certes toujours pertinent de reposer les principes d'ouverture, mais il faut aussi considérer que l'enjeu s'est quelque peu déplacé depuis la diffusion de la politique. Il s'agit moins, pour l'Ineris, de déclarer son adhésion aux principes que de montrer que l'ouverture s'institutionnalise et que cela fonctionne. Il est utile de refléter les manières concrètes de faire de l'ouverture et de la faire perdurer. A une heure où le contexte est au « backlash » des sujets science-société, il est important que l'institut capitalise sur ce qu'il a appris, montre ses réalisations et affiche des priorités propres à chacun des modules qui composent sa démarche.

### La définition et le périmètre

Outre la question de la pédagogie et de la vulgarisation scientifique, il serait opportun de faire apparaître la crédibilité accordée aux parties prenantes. Il est important de faire de la place aux autres formes d'expertise et de savoir. C'est une question de méthode de travail mais aussi de posture. L'Institut se situe-t-il dans des relations verticales ou horizontales ? L'ouverture, c'est le respect des publics.

Plusieurs points appellent à être actualisés dans la façon de présenter la démarche : l'ouverture est introduite uniquement en lien avec les politiques environnementales, ce qui est assez restrictif. La mention de l'implication dans les sciences et recherches participatives est par ailleurs très, voire trop timide. Enfin, la vision de l'ouverture comme moyen d'atteindre un consensus n'est plus tout-à-fait d'actualité.

La définition de ce qu'on entend par société civile est aussi à préciser, de même que la notion de « partenaires » employés dans le document. Sur ce dernier point, il y aurait un intérêt à cerner où existent des incompatibilités, des frontières avec ce que font les autres opérateurs de l'Etat qui déplient des démarches similaires.

## **Le contexte**

Le contexte dans lequel se déploient les interactions science-société a par ailleurs évolué : il est indispensable de mettre la politique de l’Institut dans le contexte de la crédibilité scientifique de l’Ineris, de la désinformation et de la réception des travaux scientifiques par les parties prenantes et le public.

Il serait utile de faire le lien avec le sujet de l’intelligence artificielle (IA). Ce sont des enjeux étroitement liés à la diffusion des connaissances et à la vulgarisation scientifique, notamment s’agissant de l’ouverture des données.

## **Les partis pris**

Pour revenir sur la fonction de l’ouverture dans le trépied d’activités, la Core estime qu’élargir le cercle des publics aide à prendre de la distance avec le faisceau d’intérêts, potentiellement conflictuels, avec lequel l’Institut doit composer, entre le donneur d’ordre public et le commanditaire ou partenaire privé.

La politique d’ouverture participe à développer une vision stratégique, anticipatrice, qui assure à l’Institut une trajectoire long-terme en propre, ne consistant pas seulement à répondre à des commandes, qu’elles soient publiques et/ou privées.

En cela, l’ouverture aide l’Ineris à construire son indépendance de vue sur les risques qu’il étudie. Cumuler et synthétiser les points de vue et les intérêts divergents par le biais de l’ouverture est un moyen d’élargir le jugement des experts et introduire de nouvelles perspectives dans les études. Cela constitue une garantie d’objectivité, voire de neutralité. L’ouverture est mise en application de façon très concrète pour répondre des enjeux de légitimité, constitutifs de l’organisation.

Pour aller plus loin, pourquoi ne pas saisir l’opportunité de faire l’exercice d’examiner comment se décline l’ouverture dans le trépied d’activités de l’Institut ? Cela permettrait peut-être de repérer des angles « morts » dans la démarche.

## **Les objectifs**

Un point d’évolution important concerne les co-recherches : il faut refléter les conditions concrètes de ce travail spécifique, pour rendre la politique plus opérationnelle. L’Ineris ne peut pas faire du participatif et de l’ouverture sur tous les sujets, tous les territoires, avec tout le monde. Il serait d’ailleurs intéressant d’indiquer dans quel cadre il apparaît indispensable à l’Ineris de faire de la co-construction, dans quel contexte c’est accessoire, et dans quelles conditions ce n’est pas souhaitable.

La question du lien entre anticipation et science-société devrait être davantage apparent. La détection des « signaux faibles » est mentionnée dans les objectifs de la démarche, mais pas la veille prospective sur les risques émergents, qui mériterait d’être intégrée à l’approche.

Les précautions nécessaires pour distinguer communication et ouverture ne doivent pas occulter que dans l’ouverture, il y a de la communication avec les parties prenantes. La Core ne s’exprime pas ici sur l’ensemble de la communication de l’Ineris, l’information scientifique ou la communication institutionnelle relevant notamment d’autres règles. Vis-à-vis des parties prenantes de la société civile, deux partis pris sont possibles : ne pas faire la différence entre les deux et réintégrer la communication dans la politique d’ouverture ; compléter la façon d’exprimer la circulation des connaissances, traduite actuellement par les termes « diffusion » et « partage », pour intégrer l’idée que ce « partage » peut aller jusqu’à la prise en compte d’enjeux et de préoccupations des parties prenantes. Il ne s’agit pas dans ce cas de figure de communication unilatérale, descendante : c’est une action qui appelle des retours, une relation réciproque dans laquelle l’Ineris tient compte de ce qui lui remonte.

## Les axes de travail structurants

Un enjeu crucial est celui des effets réels du dialogue sur les activités, et de la façon de les mesurer : est-ce que le dialogue contribue aux choix et aux arbitrages sur les priorités futures ? A ce titre, il serait pertinent de mettre en valeur le travail collectif qu'engage une action comme le séminaire des orientations scientifiques et techniques. L'Ineris a beaucoup développé l'ouverture à l'échelle de sa gouvernance mais la politique doit aussi « sortir de la Core ». La démarche d'ouverture passe aussi par du dialogue qui infuse ailleurs : c'est un axe de travail à déployer.

La logique de diffusion des connaissances est plus large que ce qui est décrit dans la politique actuelle, qui définit surtout le rapport au « grand public ». Il y a des connaissances plus problématisées à partager avec des parties prenantes directement intéressées. De fait, il y a au moins deux niveaux d'information possible. Dans ce même registre, l'enjeu de visibilité de l'Institut doit être abordé au travers de son rôle dans le « décryptage » de la science.

Il serait pertinent de mettre l'accent sur le développement d'une culture interne du dialogue science-société, qui est une des priorités que l'Institut semble avoir dégagée de sa réflexion sur le renouvellement de la démarche. L'Institut aurait intérêt à consacrer un axe de travail en tant que tel à continuer à équiper les collaborateurs, ce qui ferait également écho aux engagements de la Charte d'ouverture. A ce titre, la Core pourrait contribuer à cet axe en intervenant en interne de l'Ineris pour expliquer son rôle et exprimer la voix des parties prenantes.

Le changement de posture ou de culture de certains collaborateurs peut servir de levier pour essaimer l'ouverture, dans une logique d'ambassadeurs, de correspondants internes. Le lien avec la fonction communication se trouve également là : mettre en avant des réalisations, proposer des portraits de ces ambassadeurs, faire ressortir les moments transformateurs. Dans ce cadre de sensibilisation, il serait intéressant de s'appuyer sur des exemples d'expertises co-construites avec succès : dans les territoires, il existe des mobilisations citoyennes qui marchent, et qui montre les capacités des parties prenantes à co-construire. Identifier des cas où la demande d'expertise a dû être revue après des échanges avec les acteurs locaux pourrait aussi s'avérer utile.

## Avis de la Core sur l'élaboration du 2ème rapport de veille prospective

La Core participe à la réflexion sur le développement de la veille prospective de l’Institut, inscrite à son Contrat d’objectifs et de performance 2021-2025. La Commission a accompagné l’élaboration du premier rapport de veille prospective en 2023 (jalon 38 du COP). Le cadrage du deuxième rapport (jalon 39) a fait l’objet d’échanges lors des séances plénières du 8 octobre 2024 et du 5 mars 2025. La thématique et les enjeux associés ont été présentés à la réunion du 10 juillet 2025 et un point d’avancement sur l’analyse documentaire et l’organisation des entretiens a été partagé le 8 octobre 2025.

### Le cadrage du travail

Les membres de la Core jugent préférable de traiter un sujet unique et de ne pas se disperser sur plusieurs sujets à la fois. Le sujet du renouveau minier est intéressant car il s’inscrit dans la continuité des discussions sur le dossier Ineris référence consacré aux nouvelles exploitations du sous-sol, qui introduisait cette question dans sa partie « perspectives ». C’est également un sujet porteur de questionnement stratégique fort, car il touche potentiellement à l’évolution du positionnement de l’Institut, qui s’était projeté jusque-là uniquement dans l’après-mine.

La question des SMR (*small modular reactor*) porte aussi des enjeux sociétaux forts, mais c’est un sujet très spécifique, un peu à la lisière du périmètre d’activité de l’Ineris. En d’autres termes, est-ce suffisant pour en faire l’objet principal du rapport de veille prospective ? C’est un sujet d’intérêt, mais l’Ineris ne pourra de toute façon pas le travailler seul, car il comporte une problématique spécifique au nucléaire.

De façon plus générale, quel que soit le sujet choisi, il pourrait être utile de donner à voir ce que font les grands acteurs mondiaux en matière de recherche (Chine, EU...).

Du point de vue de la méthode, il serait intéressant que l’Institut aille au-delà d’une simple revue de la littérature, et s’appuie à la fois sur une dimension de co-construction et sur l’analyse bibliographique, comme le fait par exemple le réseau RSEIN. Avoir une veille qui intègre la dimension sociétale donne toute sa valeur ajoutée au rapport de veille prospective. Le rapport peut même être un levier de valorisation de l’ingénierie documentaire, en la mettant au service des enjeux sociétaux : il est important que l’Institut s’appuie sur ses compétences internes dans ce domaine.

Dans ce contexte, l’apport des sciences humaines et sociales est essentiel, et pas seulement sur les aspects techniques. Il s’agit de développer un volet un peu solide sur les grands enjeux sociologiques du sujet ; le facteur humain mérite d’être pris en considération. Il est important de pouvoir résituer dans quel contexte les technologies nouvelles vont se développer demain.

C’est une bonne idée de mobiliser des ressources extérieures, notamment pour analyser les signaux faibles, et cela pourrait être l’occasion d’imaginer des formats innovants d’investigation (mini-auditions...). C’est tout l’intérêt de l’exercice que de mobiliser une culture collective. L’humain joue un rôle central pour révéler des champs que la science n’a pas explorés : les travaux sur la « science non faite » décortiquent bien les mécanismes d’invisibilisation de questions scientifiques. C’est une interrogation transverse à avoir sur le rapport, quel que soit le sujet.

### La thématique choisie

Le débat sociétal sur le renouveau minier existe : en France, beaucoup d’associations dans le Limousin se sont mobilisées, jugeant le sujet préoccupant. L’approvisionnement local est un sujet très débattu s’agissant des ressources naturelles. Le dialogue avec la société civile en amont, en phase exploratoire, est essentiel, car il y a des traumatismes précédents. Les dispositifs de transparence seront indispensables, et la communication devra être faite au fur à mesure. Le contexte actuel de remise en

question de la mission de la Commission nationale du débat public n'est pas de nature à rassurer le milieu associatif.

Il serait utile que soit pris en compte, dans le périmètre de la veille, les répercussions sanitaires des activités minières. Comment les prévenir ? les gérer ? C'est une dimension à considérer, notamment au regard de la question de l'acceptabilité dans les territoires.

Il est important de documenter les alternatives, et d'autant plus si elles sont vaines. Dans les territoires, il va falloir justifier de développer l'exploitation minière, ce qui signifie avoir vérifié qu'il n'y a pas d'autres alternatives souveraines possibles, qui ne créeraient pas de dépendance vis-à-vis de l'étranger. Le recyclage des matériaux critiques fait par exemple pleinement partie du sujet.

En matière de risques, il est indispensable de disposer d'une vision globale des enjeux. La société a aujourd'hui une exigence beaucoup plus large. Il existe des conflits d'usage qui peuvent se révéler compliqués et longs à gérer sur les territoires, concernant les ressources en eau par exemple. Dans l'Allier, des conflits de ce type préexistent à la mine, il faut avoir traité les sujets de tension avant que l'activité n'arrive.

Autrement dit, il y a des signaux que l'on peut repérer et analyser pour anticiper les controverses : ce sur quoi les gens se mobilisent, les sensibilités de territoire... Certains sujets qui sont bien cadrés au départ peuvent finalement déborder. Par ailleurs, les sujets s'interconnectent de plus en plus, en lien avec l'habitabilité des territoires, les usages de l'eau... S'interroger sur les débordements et les connexions entre les sujets peut être un point d'appui institutionnel.

### **Premiers éléments d'analyse documentaire**

Deux clefs de lecture paraissent importantes à retenir de cette première analyse : tout d'abord, croit-on vraiment, collectivement, à la relance minière ? Autrement dit, y a-t-il une réelle volonté de relocaliser des activités en se donnant les moyens géopolitiques de le faire ? L'autre clef de lecture porte sur le poids des enjeux de gouvernance, qui peut se révéler prégnant : les choix en la matière peuvent être déterminants pour les conditions de développement de l'activité, comme en témoigne le secteur des énergies renouvelables.

Une dimension sociétale essentielle qui émerge de la veille est la notion de bénéfices-risques. Qu'est-ce qu'on veut collectivement comme modèle de développement ? A ce titre, il apparaît indispensable de connecter la relance minière à son environnement et d'investiguer les trajectoires possibles de la chaîne : quelles sont les activités industrielles qui vont bénéficier de cette relance ? La mine va engendrer d'autres activités connexes : quels risques présenteront-elles ? De la même façon, la dimension de souveraineté pourrait jouer un rôle majeur dans les scénarios de développement : même une puissance économique privée exerçant une pression forte peut voir stoppés ses projets de développement. Le caractère national des enjeux peut exercer une influence déterminante sur ce qui se fera ou ne se fera pas.

La Core relève également la complexité de la posture des acteurs associatifs sur la relance minière, qui est elle-même un sujet qui fait débat au sein du secteur. La représentation des associations dans le sujet est plurielle. Il est utile d'en cerner finement les contours. D'un point de vue méthodologique, il serait par exemple opportun d'interroger deux personnes ressources différentes, pour essayer de saisir cette diversité.

Il ressort par ailleurs que la sensibilité du territoire est importante, son rapport au passé. Les enjeux de mémoire sont essentiels pour anticiper le développement futur : comment a été vécue l'activité ? Quelle trace a-t-elle laissée ? Certains territoires ont été profondément marqués par l'activité minière passée, parfois jusqu'au traumatisme. Il est important d'en tenir compte pour réfléchir à ce qu'on fera dans 30 ans. La question de ce qu'il va se passer après l'activité est prépondérante pour les parties

prenantes. Si on s'appuie sur l'exemple des anciens bassins houillers, on mesure combien le territoire, comme bassin d'emploi, est entièrement réservé à une activité comme l'activité minière, excluant ainsi d'autres formes d'activités économiques. C'est une activité qui impacte la nature de la région, qui peut occasionner des changements sociologiques profonds. A cet égard, la notion d'expertise d'usage mériterait d'être creusée, en s'appuyant sur de travaux de recherche en cours, en France et en Europe, qui interrogent le métier de mineur et les enseignements qui peuvent en être tirés.

La Core note comment des sujets de sécurité majeurs qui persistent dans l'inconscient collectif vont peut-être disparaître ou devenir mineurs avec le recours à de nouvelles technologies minières. Les questions ne se posent plus dans les mêmes termes. Certains sujets seront mieux maîtrisés et d'autres, sur les impacts environnementaux par exemple, vont devenir plus prégnants. L'Institut a intérêt à suivre ce « décalage » de la notion de risque.

La Commission constate enfin que les enjeux de l'expertise et leurs conséquences concrètes, comme la reconstitution nécessaire des compétences, n'émergent pas dans le débat sur l'opportunité de la solution minière. Ils ne sont pas assez visibles des parties prenantes, comme le milieu associatif par exemple. Il serait utile que l'Ineris puisse contribuer à éclairer le débat sur ce point.

## **Avis de la Core sur le travail de l’Institut avec les parties prenantes dans le cadre du projet européen ENCASE**

*La Core suit la mise en œuvre d'une action de co-création avec les parties prenantes programmée dans le projet européen ENCASE sur l'injection et le transport du CO<sub>2</sub>, dont l’Ineris est partenaire. Le détail du projet ainsi que les enjeux de sécurité du captage-transport-stockage-réutilisation du CO<sub>2</sub> (CCUS) ont été présentées à la réunion du 5 mars 2025 et un état d'avancement des travaux a été porté à la connaissance de la Commission en séance plénière du 10 juillet 2025.*

### **Le cadrage de l'action**

La Core reconnaît rencontrer des difficultés à appréhender en quoi consiste l'approche de co-création à déployer dans le projet, et son lien avec le réseau d'infrastructures de recherche que celui-ci ambitionne de créer. Quelle seraient donc les solutions de transport qu'il s'agirait de co-créer avec les populations ?

Du point de vue de la société civile, l'Union européenne s'est mise en capacité, dans les grands projets de recherche, de produire des discours sur la science-société, sur l'innovation responsable, allant parfois jusqu'au greenwashing. Il semble que le concept de co-création soit la mode du moment. Or le véritable enjeu pour les parties prenantes sociétales, c'est d'être en mesure d'expliciter les options technologiques dans le futur. Si tout est verrouillé, que reste-t-il à discuter pour les chercheurs et les citoyens ? Le travail à faire pour l’Ineris, c'est d'identifier ce qu'on peut mettre en discussion, les questions qu'on se pose, les options technologiques dans le futur... C'est presque de la co-recherche qu'il faut faire, et non pas de la co-création de solutions. Dans le cas précis du CO<sub>2</sub>, on demande à l’Ineris de faire de la co-création dans un contexte où il n'y a pas ou peu de marge de manœuvre pour co-construire.

Dans ces circonstances, la Commission soutient le choix de l’Ineris de faire « un pas de côté » dans ce projet pour essayer de cerner les attentes des parties prenantes. Si on ne peut qualifier l'exercice conduit de « co-création » au sens strict, on peut néanmoins parler d'analyse partagée des enjeux. Pour éviter le risque de « co-création de façade » lorsque les marges de manœuvre technologiques sont déjà figées, il est nécessaire de déplacer le débat vers une analyse partagée des enjeux plutôt qu'une co-construction artificielle, qui n'est plus souhaitable dans un environnement financier contraint. L’Institut a sur ce point commencé à récolter beaucoup de « grain à moudre » pour alimenter sa réflexion au travers des premiers entretiens réalisés avec le monde associatif.

### **La posture des parties prenantes**

Les questions que les élus se posent, sur un sujet technologique comme celui-là, sont de trois ordres. C'est d'abord la pertinence de la solution : est-ce une « fuite en avant » ? Est-ce de la « mal adaptation » ? La deuxième question interpelle la fiabilité : que devient le CO<sub>2</sub> ? La troisième question porte sur le potentiel de développement : quelles synergies peut-il y avoir autour de ça ? Quelles autres innovations peuvent en bénéficier ? Est-ce un sujet permettant de stimuler l'économie locale ? Les questions qui sont posées ne sont généralement pas techniques et ce n'est pas sur l'argumentaire technique que le sujet doit être débattu. Dit autrement, on fait au moins crédit aux experts d'avoir maîtrisé leur affaire, mais les citoyens peuvent ne pas être forcément convaincus de l'intérêt sociétal du sujet.

Il est souvent difficile d'obtenir des associations une réaction harmonisée, conceptualisée et structurée, car l'expertise citoyenne se constitue souvent en réaction à une réalité concrète de terrain. De ce fait, il est très intéressant d'avoir choisi de s'adresser à des interlocuteurs qui sont un peu moins spécialisés sur le sujet, pour essayer d'avoir une vision d'ensemble. Varier l'échelle géographique permet aussi de mieux appréhender ce qu'il se passe réellement au sein du milieu associatif, et notamment d'avoir accès aux controverses et aux tensions qui existent au sein de ce milieu.

Recourir à l'analyse documentaire des débats publics pour compléter le travail est une bonne idée : les garants de la CNDP qui ont traité du projet Rhône Décarbonation peuvent constituer des ressources précieuses, y compris sur le plan méthodologique.

La Core revient enfin sur les motifs de l'échec du projet de séquestration du CO2 Pycasso qui devait se déployer sur la zone de Lacq (Pyrénées-Atlantiques). Il serait intéressant de saisir l'occasion pour étudier ce cas, et caractériser l'opposition à Lacq. Cela permettrait peut-être d'établir un parallèle avec d'autres implantations abandonnées localement sur d'autres sujets, pour en tirer des enseignements plus larges.

En résumé, il est pertinent de capitaliser sur les échecs passés (comme le projet Pycasso à Lacq) et de pouvoir exploiter les débats publics existants (ex. CNDP Rhône Décarbonation) pour enrichir la réflexion. Cette approche permet de mieux comprendre les tensions et controverses au sein du monde associatif, d'affiner les stratégies d'implication des parties prenantes et d'éviter la reproduction des mêmes blocages sur de futurs projets.